

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents :	46	
Nombre de membres votants :	47	
Date de convocation :	23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération :	1682 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Comités Locaux pour l'Emploi (CLPE) : Election des représentants

Il est rappelé que dans le cadre de sa compétence « Développement économique », l'emploi est un sujet partenarial dans lequel la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) s'implique avec les Services Publics de l'Emploi. La loi Plein emploi de 2023 porte l'ambition d'un renforcement de l'accompagnement des personnes à l'accès ou au retour à l'emploi et de la réponse aux besoins de recrutement des employeurs. La mission « Développement économique » sert à faciliter le développement des entreprises, notamment, en facilitant le recrutement.

La loi plein emploi a désigné France travail comme opérateur d'un nouveau réseau pour l'emploi se déclinant en trois échelles : régionale, départementale et locale, impliquant la création d'une nouvelle gouvernance à chaque niveau. Ces nouveaux comités seront copilotés par l'Etat et la Région.

Pour information, le Comité Local pour l'Emploi Centre Manche regroupe la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô, la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage, le Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et la CCBDC.

Afin de formaliser l'engagement de la CCBDC au sein du Comité Local Pour l'Emploi Centre Manche, il convient de désigner un membre titulaire représentant la CCBDC. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant doit également être nommé dans les mêmes conditions. Il est précisé qu'un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du membre titulaire qu'il remplace.

Les membres sont désignés pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable.

Le Comité Local Pour l'Emploi se réunit 3 fois par an, à l'initiative des co-présidents. Chaque membre du comité est représenté par une seule personne.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré en conseil communautaire, à l'unanimité :

- désignent les représentants de la CCBDC au Comité local pour l'emploi (dit CLPE) Centre Manche :
 - o membre titulaire : **Monsieur Matthieu GIOVANNONE**
 - o membre suppléant : **Monsieur Jérôme LEMAÎTRE**
- autorisent Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au CLPE Centre Manche.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

